



CONVERGENCE

L'assurance des **associations**
gestionnaires

CONVERGENCE, l'assurance des associations

Depuis plus de 40 ans, SMACL Assurances assure et accompagne les associations. Exercez vos talents, partagez vos passions, nous assurons vos engagements.

> Les structures assurées

Aujourd'hui, environ 5 000 personnes morales de droit privé gestionnaires font confiance à SMACL Assurances. Ces structures dépendent principalement des secteurs d'activités suivants :

- > santé-sanitaire, médico-social ;
- > éducation, formation, enseignement, recherche ;
- > environnement ;
- > action sociale, insertion ;
- > culture et loisirs ;
- > loisirs, vie sociale ;
- > sport.

Convergence, des contrats à la carte

Composez vous-même votre contrat d'assurance pour l'adapter aux besoins de votre association.

Nom du contrat	Objet du contrat	Les + contrat
Responsabilité civile	> garantir les conséquences pécuniaires que l'association peut encourir du fait des dommages corporels, matériels et immatériels causés à autrui en raison de ses activités	> locaux occasionnels d'activités garantis > contrat sans franchise
Protection juridique	> garantir les litiges liés à l'existence de l'association et à ses activités statutaires	> libre choix de l'avocat
Individuelle accidents corporels	> garantir le préjudice que pourraient subir les personnes dans les cas d'accidents corporels dont elles seraient victimes, à l'occasion des activités organisées par l'association	> indemnisation en dehors de toute responsabilité
Sécurité des salariés et bénévoles (Protection juridique des salariés et bénévoles)	> garantir la défense de l'assuré en cas d'action le mettant en cause personnellement au titre de ses fonctions > garantir le recours pour le compte de l'assuré en vue d'obtenir la réparation des dommages subis par l'assuré dans le cadre de ses fonctions et résultant du fait d'un tiers	> souscription collective pour un bénéfice individuel > garanties adaptées aux risques juridiques de la vie associative > service d'information juridique > garantie maintien de salaire > assistance psychologique
Responsabilité civile des dirigeants	> garantir les conséquences pécuniaires et les frais de défense résultant de la mise en cause de la responsabilité personnelle des dirigeants	> contrat sans franchise > libre choix de l'avocat > assistance gestion de crise > service d'information juridique
Dommages aux biens	> garantir le patrimoine immobilier et mobilier de l'association	> garantie valeur à neuf > franchise unique
Tous risques informatique	> garantir les frais de réparation ou de remplacement du matériel informatique endommagé ou détruit	> indemnisation en valeur à neuf (36 mois) > garantie en tous lieux
Bris de machine	> garantir l'indemnisation des bris ou destructions de machines survenant dans les locaux, au cours de déplacements et lors de l'exploitation en tous lieux	> garantie tous risques en tous lieux > protection du matériel contre les actes de malveillance
Tous risques objets	> garantir l'indemnisation des objets en cas de destruction, détérioration, avarie ou disparition d'origine accidentelle, imprévisible ou fortuite	> contrat Tous risques accidentels > garantie en tous lieux > extension lors d'opérations de démontage, remontage, chargement, déchargement
Tous risques expositions clou à clou	> garantir l'indemnisation des objets exposés à l'intérieur d'un bâtiment contre toute destruction, détérioration, avarie ou disparition accidentelle, imprévisible ou fortuite	> extension de la garantie lors du transport, montage et démontage, chargement ou déchargement (clou à clou)
Tous risques instruments de musique	> garantir les dommages subis, en tous lieux, par les instruments de musique	> garantie tous risques > garantie en tous lieux
Protection financière	> compenser la perte de marge brute résultant de la baisse du chiffre d'affaires causée par l'interruption totale ou la réduction de l'activité assurée	> protection des équilibres financiers > prise en charge des frais supplémentaires
Annulation de manifestation	> garantir le remboursement des frais engagés par l'association dans le cas où la manifestation est annulée, ajournée ou écourtée	> garantie annulation de manifestation en plein air > garantie intempérie pendant la période estivale
Véhicules à moteur	> prendre en charge les conséquences pécuniaires de la responsabilité encourue par l'association et assumer les frais de défense pénale et de recours > indemniser des dommages au véhicule	> assurance du conducteur incluse > assistance 0 km incluse pour les véhicules de -3,5 t > contrat sans notion de bonus-malus
Auto-collaborateurs (en complément ou en substitution)	> garantir en complément ou en substitution du contrat personnel les dommages causés ou subis par les véhicules terrestres à moteur appartenant et conduits par les bénéficiaires, lorsqu'ils sont utilisés pour les besoins et dans l'intérêt exclusif de l'association	Auto-collaborateurs en substitution > une assurance tous risques > aucune déclaration auprès de l'assureur personnel du bénéficiaire > aucun impact sur le bonus-malus du bénéficiaire Auto-collaborateurs en complément > remboursement de la franchise retenue au contrat personnel du bénéficiaire ou indemnité complémentaire > compensation financière suite à la privation de jouissance du véhicule immobilisé

gestionnaires

BON À SAVOIR

Vous avez un projet de construction ?

SMACL Assurances vous propose une garantie adaptée pendant la durée des travaux et après leur réception.

Des services **pratiques** et **innovants**

> L'assistance en cas de panne ou incident

24 h/24 et 7 j/7 avec SMACL Assistance.

Assistance aux personnes

- > accompagnement des enfants mineurs,
- > assistance en cas de décès d'un bénéficiaire ou assistance aux personnes valides,
- > soutien psychologique,
- > conseils médicaux,
- > assistance linguistique.

Assistance aux véhicules

- > dépannage/remorquage,
- > mise à disposition d'un chauffeur de remplacement en cas d'indisponibilité du conducteur,
- > acheminement du double des clés ou de la carte de démarrage,
- > envoi de pièces détachées en cas de sinistre à l'étranger.

Assistance patrimoine

- > envoi d'un prestataire au local sinistré,
- > prise en charge de la première heure de main-d'œuvre,
- > gardiennage du local sinistré,
- > prise en charge du déménagement lorsque les locaux sinistrés sont inutilisables,
- > assistance en cas de panne domestique.



> L'information juridique pédagogique

est à votre disposition 24 h/24 et 7 j/7 pour vous apporter toutes les réponses nécessaires à l'exercice de votre métier dans différents domaines de droit.

> La déclaration et la gestion de vos sinistres en ligne :

contrats Dommages aux biens, Responsabilité civile, Véhicules à moteur, Individuelle accidents corporels.

> La création de votre document unique.

> En option : le diagnostic devis et diagnostic réparation :

pour vous aider à gérer l'entretien de votre parc de véhicules en toute sérénité et limiter vos coûts techniques.

Des exemples **concrets**

Situations	Cas pratiques
Savez-vous que tout membre de l'association, y compris salarié, peut se voir imputer la responsabilité d'un accident ?	Un salarié de l'association blesse accidentellement un enfant en situation de handicap dont l'association a la garde. Garantie responsabilité civile
Occupez-vous parfois des locaux dont vous n'êtes pas propriétaire ? Si oui, votre responsabilité peut être engagée en cas de dommages.	La salle des fêtes d'une commune est prêtée à l'occasion d'une soirée. Un incendie se déclare lors de la préparation des repas et détruit le bâtiment. Garantie responsabilité civile locaux occasionnels d'activités
Organisez-vous parfois des manifestations sportives ou culturelles pour lesquelles vous faites appel à un prestataire pour l'acheminement de votre matériel ?	Votre prestataire ne vous livre pas dans les délais prévus le matériel nécessaire à la manifestation. Assurance Protection juridique
Souhaitez-vous disposer d'une indemnité complémentaire si l'un des membres du bureau de l'association se blesse ?	Lors d'une réunion, le trésorier de l'association chute et se blesse gravement. Il conserve une invalidité de 10 %. L'assurance de l'association lui verse un capital complémentaire. Assurance Individuelle accidents corporels
Assurez-vous vos salariés qui utilisent leurs véhicules personnels pour les besoins de l'association ?	Une auxiliaire de vie utilise son véhicule personnel pour se rendre chez les particuliers. Elle endommage son véhicule sur le trajet entre les domiciles de deux bénéficiaires. Assurance Auto-collaborateurs
Votre responsabilité personnelle est-elle bien couverte ?	Le trésorier est mis en cause par l'association pour avoir outrepassé ses fonctions et effectué des placements hasardeux mettant en péril la santé financière de l'association. L'association obtient la condamnation du trésorier qui est assigné devant les tribunaux. Les frais de procédure s'élèvent à 8 000 € et le trésorier est condamné à payer 50 000 € de dommages et intérêts à l'association. Assurance Responsabilité civile des dirigeants

smacl.fr



> **Contactez un conseiller au**

05 49 34 29 30

du lundi au jeudi de 8 h 30 à 18 h et le vendredi de 8 h 30 à 17 h

SMACL Assurances

141, avenue Salvador-Allende

CS 20000

79031 NIORT CEDEX 9

associations@smacl.fr

Fax : + 33 (0)5 49 73 47 20
